

## SAUVONS NOS ABEILLES ...

Le Parlement européen vient de décider, vendredi 27 avril, d'interdire trois néonicotinoïdes tueurs d'abeilles et d'autres pollinisateurs. L'interdiction sera effective fin 2018 selon nos informations. C'est une belle victoire pour celles et ceux qui s'inquiètent du sort des abeilles.

Il n'est désormais plus à démontrer l'influence néfaste des pesticides, en particulier des néonicotinoïdes, sur leur santé. Ces produits provoquent non seulement des intoxications avec pertes de colonies à la clé, mais ont également des effets sublétaux qui fragilisent les abeilles sur le long terme.

Récemment, un rapport a fait état de la situation catastrophique des oiseaux dans les campagnes. Il est évident qu'il existe un lien entre la disparition et abeilles et de celle des oiseaux.

Plusieurs interventions ont été discutées au Parlement jurassien. On peut citer notamment la question écrite n° 2952 d'octobre 2017 *Miels contaminés*, la motion n° 1158 de juin 2016, *Protégeons nos abeilles* et la motion n° 1065 de décembre 2012, *Plus que du miel*. Pour rappel, ces deux dernières ont été acceptées par le législatif cantonal.

Nous savons que la Confédération a une position plus que retenue dans le domaine des pesticides, d'où l'importance d'agir dans les cantons.

**En conséquence, nous souhaitons savoir ce qu'il en est dans le Jura et remercions le Gouvernement de répondre aux questions suivantes :**

1. Quelle est la situation sanitaire des ruches dans le canton du Jura ?
2. Y constate-t-on une tendance à l'augmentation ou à la diminution des morts des colonies ces dernières années ?
3. Quelles sont les quantités de néonicotinoïdes utilisées dans notre canton par année ?
4. Le Gouvernement a-t-il fait savoir aux utilisateurs potentiels que l'usage des néonicotinoïdes n'est pas bienvenu sur le territoire cantonal et qu'il est fermement recommandé d'y renoncer au plus vite comme cela a été demandé par le Parlement jurassien le 24.04.2013 ?
5. Comment cette annonce a-t-elle été reçue par les destinataires ?
6. A-t-il commencé de mettre en place un programme de réduction de pesticides d'au moins 50% selon la demande du Parlement jurassien du 23.11.2016 (motion 1158) ?
7. Le Gouvernement va-t-il s'assurer que l'interdiction des usages en plein air des néonicotinoïdes, à partir de fin 2018 en Suisse, sera soigneusement respectée sur le territoire cantonal ?
8. A-t-il prévu d'autres mesures pour les abeilles?

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Delémont, le 23 mai 2018

Erica Hennequin  
Groupe VERTS et CS-POP



**apiservice**

Communiqué de presse

Appenzell, le 7 mars 2018

### **Intoxications d'abeilles : à l'aide !**

**L'année 2017 a été marquée par un nombre inhabituellement élevé d'intoxications de colonies d'abeilles – cela n'avait pas été le cas depuis plus de 20 ans. Les insecticides représentent le plus grand risque. Mal utilisés, ils tuent des milliers d'abeilles domestiques, d'abeilles sauvages et d'autres pollinisateurs. En plus des agriculteurs, les jardiniers amateurs sont également mis au défi.**

Plusieurs centaines de milliers d'abeilles sont mortes l'an dernier des suites d'un empoisonnement par des produits phytosanitaires. Une utilisation correcte voire la renonciation aux insecticides auraient pu prévenir leur mort.

Les fleurs attirent inévitablement les insectes parce qu'elles leur offrent de la nourriture. De nombreux insectes sont d'importants pollinisateurs, c'est-à-dire des insectes utiles. Pour bien se développer et survivre, les colonies d'abeilles domestiques doivent consommer quotidiennement du nectar et du pollen. Un régime alimentaire sain et sans pesticides est tout aussi important pour elles que pour nous, les humains.

### **Quelle est la meilleure façon pour un jardinier amateur de lutter contre les ravageurs sans mettre en danger les abeilles ?**

Un jardin riche en espèces est vivant et diversifié. Il assure un habitat et des réserves alimentaires pour les insectes et autres organismes bénéfiques (p. ex. lézards, hérissons, oiseaux) qui aident à lutter contre les ravageurs des plantes. Cependant, si ces derniers deviennent incontrôlables, il est important de consulter un professionnel lors de l'achat d'un produit phytosanitaire et, surtout, d'utiliser des produits respectueux de l'environnement. S'il n'est pas possible de se passer de substances actives nocives pour les abeilles, les restrictions d'utilisation doivent être respectées conformément au mode d'emploi. Les instructions se trouvent en général au dos du produit en petits caractères ou sur la notice d'emballage.

« La mention 'SPe 8 - Dangereux pour les abeilles' signifie qu'il est interdit d'appliquer ce produit pendant la journée (durant les heures de vol des abeilles) et qu'il ne doit pas entrer en contact avec des plantes en fleur ou exsudant du miellat », explique Marianne Tschuy du Service sanitaire apicole. Elle précise : « Les produits phytosanitaires dangereux pour les abeilles ne devraient être utilisés que dans des cas exceptionnels, car ils peuvent entraîner la mort immédiate des abeilles butineuses, même à très petite dose. Si les abeilles ne meurent pas sur place mais ramènent le pollen et le nectar empoisonnés à la ruche, la vie de toute la colonie est mise en péril. Ceci est bien sûr encore plus grave. »

Vous trouverez la liste avec les produits phytosanitaires dangereux pour les abeilles sous [www.apiservice.ch/pesticide](http://www.apiservice.ch/pesticide).

### Photos disponibles



Butineuse sur fleur de pommier  
© apiservice



Abeille sur du buis  
© apiservice



Abeille intoxiquée  
© apiservice



Colonie d'abeilles morte suite à une intoxication  
© apiservice

### Personnes de contact

Pour de plus amples informations, adressez-vous à :

Marianne Tschuy, Spécialiste de la santé des abeilles/intoxication d'abeilles, Service sanitaire apicole (les mercredis et jeudis disponible par téléphone ou du lundi au vendredi par courriel).

Téléphone 058 461 40 23, [marianne.tschuy@apiservice.ch](mailto:marianne.tschuy@apiservice.ch)

Anja Ebener, Directrice d'apiservice

Téléphone 079 940 21 39, [anja.ebener@apiservice.ch](mailto:anja.ebener@apiservice.ch)

Vous pouvez télécharger les photos à haute résolution à partir du domaine presse de la branche apicole : [www.bienen.ch/fr/nouvelles/presse.html](http://www.bienen.ch/fr/nouvelles/presse.html)